

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : DVC-SPO-2016-001
Direction de la vie communautaire
Service des sports et du plein air
Objet : Changement de prix - Concours écoles Défi Santé 2016 - Carte privilège
Date : 18 janvier 2016

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Nous déposons une nouvelle fiche de prise de décision, car nous sommes dans l'impossibilité d'offrir le prix suggéré dans la fiche de prise de décision « DVC-SPO-2015-032 », et ce, en raison des changements des dates du Défi. À l'automne, nous n'avions pas reçu l'information concernant ces changements de dates.

Nous devons apporter un changement au prix suggéré dans le cadre du concours Défi Santé qui sera proposé aux élèves de la Commission scolaire des Navigateurs. Les responsables du programme provinciaux du Défi Santé ont changé les dates. Le Défi sera du 31 mars au 11 mai 2016 en remplacement du 1^{er} mars au 11 avril 2016. Nous ne pourrons plus offrir de gratuité au Centre de plein air de Lévis, car l'hiver sera terminé et le Centre fermé.

Toujours dans le but de faire connaître les infrastructures de la Ville de Lévis et pour encourager les familles à développer de saines habitudes de vie, une carte privilège donnant accès gratuitement aux bains libres serait offerte à chacun des enfants de l'école gagnante. Elle serait valide pour 2 personnes (1 adulte et un enfant) pendant toute la durée du Défi Santé, soit du 31 mars au 11 mai 2016.

- Bain libre à l'Aquaréna Léo-Paul-Bédard ou au Centre culturel pendant le Défi Santé 2016
- Carte privilège valide du 31 mars au 11 mai 2016

Ce prix est évalué à 3,75 \$/2 personnes par bain libre. Nous évaluons une participation moyenne de 50 % des familles à un bain libre par semaine pendant les 6 semaines du défi. Le nombre d'élèves par école varie entre 120 et 530, donc la valeur totale du prix peut varier entre 1 350 \$ et 5 963 \$. Ce prix n'a pas d'impact budgétaire et n'engendre aucun coût supplémentaire, car les activités offertes sont déjà en cours.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)
ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION
FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
---------------	---------	------	------	------

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.


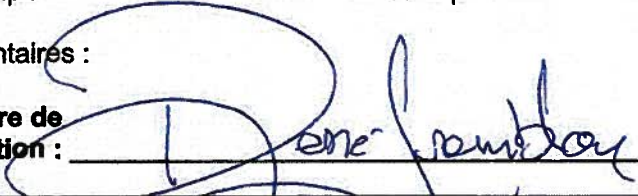
Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'accorder une carte privilège aux bains libres à chacun des élèves de l'école gagnante du Défi Santé 2016 du 31 mars au 11 mai 2016, valide pour un enfant et un adulte et d'abroger les résolutions CE-2015-13-11 et CV-2015-10-54.

Liste des pièces jointes : CE-2015-13-11
CV-2015-10-54

Préparé par : <u>Isabelle Bouchard</u>		Titre d'emploi : <u>Conseillère en sports et plein air</u>
Recommandé par :		
		
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi
Commentaires :		
Signature de la Direction : <u></u>		Date : 2016/01/19

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
<u>changement requis suite à une décision des</u> <u>responsables provinciaux du Prix</u>

Signature de la Direction générale :  **Date :** 16, 01, 22



Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Lévis tenue le lundi vingt-six octobre deux mille quinze à quinze heures dix, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis et à laquelle séance il y avait quorum.

CE-2015-13-11

Gratuité d'un laissez-passer pour une activité libre aux élèves de l'école gagnante du *Défi santé 5/30 Équilibre*

Document d'aide à la décision DVC-SPO-2015-032

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder la gratuité d'un laissez-passer à une activité libre de la Ville, à tous les élèves de l'école gagnante du *Défi santé 5/30 Équilibre*, valide pour un enfant et un adulte, du 19 février au 11 avril 2016.



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Lévis tenue le deux novembre deux mille quinze à dix-neuf heures trente-sept, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis et à laquelle séance il y avait quorum.

CV-2015-10-54

Gratuité d'un laissez-passer pour une activité libre aux élèves de l'école gagnante du *Défi santé 5/30 Équilibre*
Document d'aide à la décision DVC-SPO-2015-032

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'accorder la gratuité d'un laissez-passer à une activité libre de la Ville, à tous les élèves de l'école gagnante du *Défi santé 5/30 Équilibre*, valide pour un enfant et un adulte, du 19 février au 11 avril 2016.

Adoptée à l'unanimité